

## DÉLIBÉRATION du 23 mai 2023

Présents: 26 Excusés: 1  1 pouvoir  Absents: / Votants: 27 En exercice: 27  Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu,  Le 25 MAI 2023  Publiée, I 0 MAI 2023  Notifiée, le	L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.  Étaient présents: M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.  Étaient absents excusés: M. Fabrice PAYEN (ayant donné pouvoir à M. Philippe THIBAUDEAU), Assistait également au titre des services: Philippe RENAUD, Marie LARDEUX, Fabienne PITON Secrétaire de séance: M. Philippe JAHAN Date de la convocation: 17 mai 2023
Délibération n°23.3.16	RESSOURCES HUMAINES  Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques

Madame le Maire expose au Conseil la nécessité de renforcer de manière saisonnière l'équipe technique et notamment le service Espaces verts afin d'assurer l'entretien des espaces verts et la propreté des espaces publics au plan d'eau et de renforcer l'équipe déjà en place.

Il est donc proposé de recruter un agent pour une période de 2 mois et 1 jour.

Après avoir entendu cet exposé,

## Sur proposition du Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°, Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ DECIDE de la création à compter du 3 juillet 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité aux services techniques, sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, poste ouvert à temps complet.
- ▶ DIT que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 mois et 1 jour.
- ▶ DIT que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement.
- ► INSCRIT les crédits correspondants au budget.

Pour extrait conforme au registre

Philippe JAHAN Secrétaire de sé

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230523-23316d-DE Reçu le 25/05/2023 Le Maire,

Nadine YOU